



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2004/L.26
14 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt et unième session
Buenos Aires, 6-14 décembre 2004

Point 5 a) de l'ordre du jour
Questions méthodologiques
Guide des bonnes pratiques pour les activités
relevant du secteur de l'utilisation des terres,
du changement d'affectation des terres et de
la foresterie (UTCATF) au titre du Protocole
de Kyoto, produits ligneux récoltés et autres
questions concernant le secteur UTCATF

**GUIDE DES BONNES PRATIQUES ET AUTRES QUESTIONS CONCERNANT
L'UTILISATION DES TERRES, LE CHANGEMENT D'AFFECTION
DES TERRES ET LA FORESTERIE**

Projet de conclusions proposé par le Président

Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des renseignements figurant dans le document FCCC/SBSTA/2004/INF.16 sur les questions relatives aux projets concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) exécutés au titre de l'article 6 du Protocole de Kyoto.
2. Le SBSTA a décidé de recommander un projet de décision sur un guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur UTCATF en vertu des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (FCCC/SBSTA/2004/L.26/Add.1), y compris un projet

GE.04-70845 (F) 141204 141204
EZE.04-405

de décision à transmettre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP) à sa première session, pour adoption par la Conférence des Parties à sa dixième session.

3. Conformément à la décision 16/CP.9, le SBSTA a noté que l'application du projet de décision mentionné au paragraphe 2 ci-dessus comportait des coûts et qu'elle dépendait donc de la disponibilité de fonds supplémentaires.

Produits ligneux récoltés

4. Le SBSTA a pris note du document FCCC/SBSTA/2004/INF.11, qui contenait le rapport de l'atelier sur les produits ligneux récoltés qui s'était tenu à Lillehammer (Norvège) du 30 août au 1^{er} septembre 2004. Il a remercié le Gouvernement norvégien d'avoir accueilli cet atelier et les Gouvernements canadien, néo-zélandais, norvégien et suisse de l'avoir soutenu financièrement.

5. Le SBSTA a pris note des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) concernant la conception de méthodes permettant d'estimer, de mesurer et de notifier les produits ligneux récoltés dans le contexte des *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre de 2006* et de l'intention du GIEC de mettre au point, aux fins de l'établissement des inventaires de gaz à effet de serre en application de la Convention-cadre, des méthodes qui soient neutres à l'égard d'approches comptables potentielles pour les produits ligneux récoltés. Le SBSTA a invité le GIEC à faire rapport régulièrement sur les progrès accomplis à cet égard.

6. Le SBSTA a noté qu'il était nécessaire d'analyser de façon plus approfondie les incidences socioéconomiques et environnementales, les effets sur les stocks de carbone forestiers et les émissions dans les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) et les Parties non visées à l'annexe I de la Convention, les effets sur la gestion forestière durable et l'utilisation de la biomasse, les conséquences dans les pays qui importent et exportent du bois, et les effets sur le commerce, de la notification des émissions de gaz à effet de serre résultant de la production, de l'utilisation et de l'élimination des produits ligneux récoltés, y compris ceux qui découlaient de l'application des approches comptables examinées lors de l'atelier. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa vingt-troisième session (novembre 2005).

7. Le SBSTA a invité les Parties visées à l'annexe I qui ne l'avaient pas fait à communiquer les données et informations disponibles sur l'évolution des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre provenant des produits ligneux récoltés, d'une façon transparente, au secrétariat pour le 1^{er} août 2005 au plus tard. Il a également invité les Parties visées à l'annexe I à soumettre, pour le 1^{er} août 2005 au plus tard, des données et informations à jour sur les produits ligneux récoltés et l'expérience retirée de l'utilisation des *Lignes directrices révisées du GIEC (1996) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* et du *Guide GIEC des bonnes pratiques pour l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie*, en vue d'établir ces données et ces informations.

8. Le SBSTA a prié le secrétariat de rassembler ces communications et les informations sur les produits ligneux récoltés contenues dans les communications précédentes des Parties portant spécifiquement sur les produits ligneux récoltés et dans les rapports nationaux sur les inventaires de gaz à effet de serre, pour examen à sa vingt-troisième session.

Autres questions concernant le secteur UTCATF

9. Le SBSTA n'a pas achevé son examen des points visés aux alinéas *h* à *k* du paragraphe 24 du document FCCC/SBSTA/2003/15. Il a décidé de poursuivre son examen de ces points à une session future.

10. Pour donner suite à un mandat que lui avait donné la Conférence des Parties à sa septième session, le SBSTA a discuté de la possibilité d'utiliser des définitions des forêts qui soient axées sur les biomes pour la deuxième période d'engagement et les périodes d'engagement ultérieures. Il a noté qu'une décision à ce sujet n'était pas nécessaire à ce stade et a décidé d'examiner cette question à une session future.
